

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
SORBO OCAGNANO - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération N° DE_006_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 17/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Sorbo Ocagnano), sous la présidence de Monsieur Dominique ALBERTINI.

Présents : Philippe CHERICI, Antoine ALBERTINI, André GIAMARCHI, Annonciade PAOLI, Véronique FRANCESCHI épouse NEMESI, Marie Josephe FRANCESCHI ÉPOUSE JOBIN, Gérard ORSATELLI Philippe VINCENTI, André DESIDERI, Sandrine LOISEAU, Christian DESIDERI, Delphine BREHERET, Stéphanie BERNARDINI ÉPOUSE CICCOLI, Victoria DESIDERI

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Philippe VINCENTI est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire a ouvert la séance et informé le conseil municipal qu'il convient de déterminé le nombre d'adjoints à élire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1 Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Monsieur Dominique ALBERTINI
Président de séance



Monsieur Philippe VINCENTI
Secrétaire de séance

DE_006_2026

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de réception de l'AR: 23/03/2026
02B-212002869-DE_006_2026-DE
A G E D I